



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Préservation des forêts

Question écrite n° 25756

Texte de la question

M. Julien Borowczyk alerte Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la préservation des forêts. En France, le code forestier fixe les règles pour gérer, aménager et protéger les 16 millions d'hectares de forêt, soit 30 % du territoire. En métropole, la propriété forestière est répartie pour les trois quarts à des propriétaires privés, et un quart entre les forêts domaniales et publiques. Au niveau de la France, un organisme, identique au conservatoire du littoral, pourrait être mis en place afin de protéger les forêts de façon inaliénable. Au niveau mondial, la pollution par rejet de CO₂, due aux activités humaines et aux incendies, se chiffre en millions de tonnes. Même si la France parvenait à réduire ses émissions de CO₂ en approchant de zéro, la pollution mondiale serait presque inchangée. Toutes les solutions de captage et de stockage de carbone sont onéreuses et inefficaces, seuls les arbres sont capables de cela, depuis l'origine du monde. En effet, un arbre adulte peut stocker jusqu'à 10 tonnes de carbone. Pour toutes ces raisons, la création d'un conservatoire mondial des forêts de l'humanité aurait du sens, avec pour priorité de protéger les forêts les plus menacées. Il souhaiterait connaître son avis sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Julien Borowczyk](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25756

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 182

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)